

Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales

MONTREUIL, le 11/03/2020

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault

A l'attention de Monsieur le Président Christian BILHAC Rue Michel Teule Parc d'activités D 34184 MONTPELLIER

Affaire suivie par:

Madame SOLBREUX Patricia Directrice du Développement MNFCT

Tél: 01 85 58 68 45

Mail: patricia.solbreux@mnfct.fr

OBJET : Substitution APIVIA-MNFCT / Mise à jour des conditions particulières et générales (contrat CDG 34)

Monsieur le Président,

Depuis plusieurs années la MNFCT évolue pour assurer son développement et sa pérennité et ainsi poursuivre son engagement aux côtés des agents de la Fonction Publique Territoriale. C'est dans ce contexte qu'a été signée en novembre 2019 la convention de substitution APIVIA-MNFCT. Cette substitution, votée à l'unanimité par les représentants à l'Assemblée Générale de mai 2019, est effective depuis le 1^{er} janvier 2020.

Ce rapprochement n'a aucun impact sur notre partenariat. La MNFCT reste une entité juridique à part entière et votre interlocuteur unique.

En conséquence, vous trouverez joint à ce courrier, un avenant intégrant, la mention de substitution, les évolutions réglementaires et conventionnelles liées à la mise en place du « reste à charge 0 » ainsi que les nouveaux taux de cotisations au 1^{er} janvier 2020. Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner un exemplaire de cet avenant signé.

En souhaitant vous avoir apporté satisfaction et restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos salutations dévouées.

Chantal BENSIMON Directrice Générale

paidemou

PJ:

- Avenant n°1 au contrat

- Conditions générales au 1er janvier 2020

vités Territoriales uil Cedex